

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 mai 2011
(convocation du 16 mai 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Mai Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel	M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
Mme. BOST Christine à M. FREYGEFOND Ludovic	M. DUPOUY Alain à Mme. TOUTON Elisabeth
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. DUPRAT Christophe à M. SOUBIRAN Claude	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GAUTE Jean-Michel à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre	M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 12 h 35
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. CAZENAVE Charles	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 30
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 10 h 10 et jusqu'à 11 h 25	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. RAYNAL Franck à partir de 10 h 40	M. LOTHAIRE Pierre à M. BRON Jean-Charles à partir de 12 h 15
M. SAINTE MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 00	M. MANGON Jacques à M. BOUSQUET Ludovic
M. ASSERAY Bruno à Mme NOEL Marie-Claude	M. MERCIER Michel à M. PAILLART Vincent
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques	M. MOGA Alain à M. BRON Jean-Charles
M. BAUDRY Claude à M. CHARRIER Alain à partir de 11 h 20	Mme PARCELIER Muriel à Mme WALRYCK Anne
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte	Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita	M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. DAVID Yohan à M. SOLARI Joël à partir de 10 h 00	M. QUANCARD Denis à M. JOUBERT Jacques
Mme DELATTRE Nathalie à Mme LAURENT Wanda à partir de 11 h 45	M. RAYNAUD Jacques à M. AMBRY Stéphane à partir de 12 h 15
M. DELAUX Stéphane à M. DAVID Jean-Louis	M. ROUYEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques jusqu'à 10 h 30
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime	M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François
Mme DESSERTINE Laurence à Mme LIRE Marie-Françoise à 11 h 55	M. SIBE Maxime à M. ROBERT Fabien à partir de 12 h 30
M. DOUGADOS Daniel à Mme COUTANCEAU Emilie	Mme TOUTON Elisabeth à Mme SAINT ORICE Nicole à partir de 11 h 35

EXCUSEE :

Mme HAYE Isabelle

LA SEANCE EST OUVERTE

**Association Maison des Arts & des Créateurs de Mode -
□ MOD'ARTS 2011 3ème édition - Subvention de la Communauté Urbaine -
Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux a été sollicitée par l'Association Maison des Arts et des créateurs pour participer financièrement à la manifestation MOD'ARTS 2011.

Cette association associée à la filière de la mode et soutenue par la Fédération Internationale du Prêt-à-porter de Paris s'inscrit dans le domaine de l'économie créative. Ce champ de l'économie désigne des structures qui « ont leur origine dans la créativité individuelle, la compétence et le talent et qui ont un potentiel de création de richesse et d'emploi à travers la génération et l'exploitation de propriété intellectuelle. » (*source : Task force du département britannique de la culture, des médias et du sport – DCMS en 1997*).

La métropole bordelaise concentre plusieurs écoles de formation dans ce domaine et notamment sur Bordeaux où nous trouvons l'Institut Bordelais de Stylisme Modélisme (ISBM) et ESMOD, deux écoles reconnues sur le territoire national. L'intérêt pour le territoire est donc de réussir à conserver ces talents et favoriser la création d'entreprises, en faveur de la structuration d'un réseau engendrant des retombées économiques.

L'association regroupe 28 adhérents et 4 bénévoles. Elle a été créée en mai 2007 pour répondre à un besoin de visibilité et de promotion des jeunes créateurs diplômés de la métropole bordelaise.

Pour cette troisième édition prévue sur trois jours en octobre 2011, MOD'ARTS va permettre de présenter et fédérer une sélection d'entreprises locales au travers de :

- l'aménagement d'un show-room
- un défilé de 45 minutes par jour
- un concours de créateur
- une soirée VIP (cette soirée pourrait s'adosser à une autre manifestation de la CCIB actuellement à l'étude)
- un espace de dégustation de vins et de produits régionaux

L'association qui revisite son concept pour sa troisième édition en intégrant un espace show-room, un espace dégustation et une démarche plus haut de gamme voit son budget

prévisionnel augmenter ainsi que sa demande de subvention. En 2010 la Communauté urbaine avait versé une subvention à hauteur de 3 000 € pour un budget subventionnable de 32 246 € soit environ 9% du budget, pour 2011 l'association sollicite une subvention de 5 000 € pour un budget subventionnable de 50 950 €, soit de nouveau environ 9% du budget.

Les créateurs participants sont tous de jeunes créateurs depuis moins de cinq ans ou ayant un projet de création d'entreprise. Une sélection de 30 créateurs et artistes est prévue.

Lors de sa première édition en 2008 la manifestation a attiré 740 personnes et près de 800 en 2010 pour sa deuxième édition. En 2011 une fréquentation prévisionnelle avoisinant les 900 à 1000 personnes semble réaliste au regard de l'intérêt évalué des Aquitains pour ce type de manifestation (entretiens écoles, créateurs, entreprises).

Concrètement en terme d'économie et d'image, il s'agit de :

- soutenir la jeune création sur le territoire de la métropole bordelaise en promouvant leur savoir-faire
- favoriser la structuration d'un véritable réseau sur le territoire assurant la valorisation de l'image et du dynamisme de la métropole dans la filière de la mode et plus généralement de l'économie créative,
- faciliter les rencontres et échanges entre les jeunes créateurs et les professionnels encourageant la création d'entreprises sur le territoire,
- privilégier le rapprochement de la manifestation avec une manifestation existante pour faciliter le rapprochement des acteurs et des filières sur le territoire.

Pour l'organisation de cette manifestation MOD'ARTS a sollicité la Communauté Urbaine de Bordeaux pour une subvention à hauteur de 5 000 € pour un budget subventionnable de 50 950 € TTC répartis comme suit :

DEPENSES	€ TTC	RECETTES	€ TTC
Achats	2 500	Etat / FISAC	2 000
Prestations de services	14 500	Région	5 000
Matières et fournitures	3 000	CUB	5 000
honoraires	8 000	CCIB	5 000
Publicité	8 200	Ville de Bordeaux	4 000
Déplacements et missions	2 100	CMA	2 000
Autres services extérieurs (location, entretien, assurances, documentation)	10 100	Communauté de communes du bassin d'arcachon	1 000
Frais généraux	2 550	Ressources propres	26 950
TOTAL	50 950	TOTAL	50 950

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales

VU le régime E1/90 – NN 120/90 approuvé le 3 juillet 1991 et relatif aux actions collectives

VU le Schéma Métropolitain de Développement Economique approuvé au conseil de communauté du 25 mars 2011

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que la demande de subvention de l'Association Maison des Arts et des Créateurs de Mode, pour la réalisation de MOD'ARTS 2011, à hauteur de 5 000 € pour un budget subventionnable de 50 950 €, est recevable dans la mesure où elle s'inscrit dans la démarche de soutien à l'économie créative portée par la Communauté Urbaine de Bordeaux et fait l'objet d'un des objectifs prioritaires du Schéma Métropolitain du Développement Economique

DECIDE

Article 1 : Il est attribué à l'Association Maison des Arts & des Créateurs une subvention de fonctionnement à hauteur de 5 000 € pour la mise en œuvre de l'organisation MOD'ARTS 2011 qui aura lieu en octobre 2011.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée déterminant les conditions de règlement de la subvention précitée.

Article 3 : Les dépenses résultant de la présente convention seront imputées sur le chapitre 67, article 6745, fonction 900, CRB BD00 du budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 mai 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
20 JUIN 2011

PUBLIÉ LE : 20 JUIN 2011

M. NICOLAS FLORIAN